

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 01038

Numéro SIREN : 849 272 521

Nom ou dénomination : A+

Ce dépôt a été enregistré le 16/06/2023 sous le numéro de dépôt 6208

A+
Travaux second oeuvre bâtiment
67 rue Chateaubriand

34070 MONTPELLIER

Bilan passif

Document fin d'exercice

N° Siret 84927252100014
NAF (APE) 4331Z
N° Identifiant
Période du 01/01/22
au 31/12/22
Tenue de compte : EURO

© Sage - Sage 100 Comptabilité Standard 9.00

Date de tirage 08/06/23

à 15:05:09

Page :

3

Détail des postes			Valeurs nettes	Au 311221
Capital social ou individuel Capital social ou individuel			1 000,00 1 000,00	1 000,00 1 000,00
Primes d'émission, de fusion Primes d'émission, de fusion				
Ecart de réévaluation Ecart de réévaluation				
Réserves Réserve légale Rés. statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves			409,76 100,00 309,76	391,80 100,00 291,80
Report à nouveau Report à nouveau				
Résultat de l'exercice Résultat de l'exercice			25 802,94 25 802,94	25 017,96 25 017,96
Subventions d'investissement Subventions d'investissement				
Provisions réglementées Provisions réglementées				
TOTAL (I)			27 212,70	26 409,76
Produits émissions titres particip. Produits émissions titres particip				
Avances conditionnées Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques Provisions pour risques				
Provisions pour charges Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts obligataires convertibles Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires Autres emprunts obligataires				
Emprunts & dettes aup. étab. crédit			13 403,22	15 081,96

Détail des postes			Valeurs nettes	Au 311221
Emprunts & dettes aup. étab. crédit			13 403,22	15 081,96
Emprunts et dettes financ. divers			7 957,76	78,34
Emprunts et dettes financ. divers			7 957,76	78,34
Avanc. & acptes reçus/com en cours				
Av. & ac. reçus s/com. en cours				
Dettes fourniss. & cptes rattachés			3 157,70	2 865,40
Dettes fourniss. & cptes rattachés			3 157,70	2 865,40
Dettes fiscales et sociales			20 312,32	12 583,68
Dettes fiscales et sociales			20 312,32	12 583,68
Dettes sur immo. et cptes rattachés				
Dettes sur immo. & cptes rattachés				
Autres dettes				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
Produits constatés d'avance				
TOTAL (IV)			44 831,00	30 609,38
Ecarts de conversion passif (V)				
Ecarts de conversion passif				
TOTAL GENERAL (I à V)			72 043,70	57 019,14

Détail des postes	Valeurs brutes	Amortis. et provisions	Valeurs nettes	Au 311221
-------------------	----------------	------------------------	----------------	-----------

Capital souscrit non-appelé (I) Capital souscrit non-appelé (I)				
Immobilisations incorporelles Frais d'établissement Frais de développement Concessions, brevets, droits simil Fonds commercial Autres immob. incorporelles Avances et acomptes sur immos				
Immobilisations corporelles Terrains Constructions Installations techn., mat., outil Autres immob. corporelles Immobilisations en cours Avances & acomptes				
mmobilisations financières Participations selon mise en équi. Autres participations Créances rattach. à des particip. Autres titres immobilisés Prêts Autres immob. financières				
TOTAL II				
Stocks et en-cours Matières premières & approvision En cours de production de biens En cours production de services Produits intermédiaires & finis Marchandises	23 768,10 23 768,10		23 768,10 23 768,10	15 915,57 15 915,57
Avances & acomptes versés/com. Avances & acomptes versés/com.				
Créances Clients et comptes rattachés Autres créances Capital souscrit appelé non versé	48 275,60 47 999,60 276,00		48 275,60 47 999,60 276,00	41 103,57 38 166,79 2 936,78
Divers Valeurs mobilières de placement Disponibilités				
Charges constatées d'avance Charges constatées d'avance				
TOTAL III	72 043,70		72 043,70	57 019,14

Impression définitive

certifié conforme à l'original

Détail des postes	Valeurs brutes	Amortis. et provisions	Valeurs nettes	Au 311221
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes rembour. d'obligations (IV)				
Primes de rembour. d'obligations				
Ecart de conversion actif (V)				
Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I à VI)	72 043,70		72 043,70	57 019,14

[Signature]

Impression définitive

Détail des postes			Au 311222	Au 311221
-------------------	--	--	-----------	-----------

CHARGES D'EXPLOITATION				
Coût d'achat des marchandises				
Achats de marchandises				
Variations de stocks de march.				
Consommation exercice /tiers			103 653,33	101 858,15
Achats matières premières			48 433,24	39 288,87
Achats autres approvisionnements				
Variation de stocks Mat./approv.				
Autres achats et charges externes			55 220,09	62 569,28
Impôts, taxes et vers. assimilés			760,00	614,00
Impôts, taxes et vers/ assimilés			760,00	614,00
Charges du personnel			45 219,20	26 671,64
Salaires et traitements			34 124,06	18 946,15
Charges sociales			11 095,14	7 725,49
Dotations aux amortis. & provisions				
Amort. sur immobilisations				
Provis. sur immobilisations				
Provis. sur actif circulant				
Amort. pour risque et charges				
Autres charges			1 975,51	2,83
Autres charges			1 975,51	2,83
TOTAL I			151 608,04	129 146,62
QUOTES-PARTS RESULTATS /OP COM (II)				
Quotes-parts résultats/op comm.				
CHARGES FINANCIERES (III)			46,48	
Dot. aux amort. & aux provisions				
Intérêts et charges assimilées			46,48	
Différences négatives de change				
Charges nettes/cess. mob. de plac.				
CHARGES EXCEPTIONNELLES (IV)				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations aux amort. & provis.				
PARTICIP. SALARIES EXPANSION (V)				
Partic. salariés Expansion				
IMPOTS SUR LES BENEFICES (VI)			4 554,00	4 415,00
Impôts sur les bénéfices			4 554,00	4 415,00
Solde créditeur			25 802,94	25 017,96
Bénéfice			25 802,94	25 017,96
TOTAL GENERAL (CHARGES)			182 011,46	158 579,58

Détail des postes			Au 311222	Au 311221
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Montant net Chiffre d'affaires (A)			174 075,31	158 069,36
Ventes de marchandises				
Production vendue (B&S)			174 075,31	158 069,36
Autres produits d'exploitation (B)			7 936,15	510,22
Production stockée			7 852,53	233,75
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprise /prov. & transferts charge			76,00	276,69
Autres produits			7,62	-0,22
TOTAL (A+B)			182 011,46	158 579,58
QUOTES-PARTS RESULTATS /OP COM (II)				
Quotes parts résultat/op. comm.				
PRODUITS FINANCIERS (III)				
De participations				
D'autres valeurs mobil. & créances				
Autres intérêts et produits assim.				
Reprise/provis. & transf. charges				
Différ. positives de change				
Prod. nets/cess. val. mobil. plac.				
PRODUITS EXCEPTIONNELS (IV)				
Sur opérations de gestion				
Sur opér. de capital, cess. actifs				
Sur opér. de capital, subv. d'inv.				
Autres opér. de capital				
Reprises/prov. & transf.de charges				
Solde débiteur				
Perte				
TOTAL GENERAL (PRODUITS)			182 011,46	158 579,58

SASU A+
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1 000 Euros
Siège social : 67, rue Chateaubriand
34070 MONTPELLIER
849 272 521 RCS MONTPELLIER

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 7 JUIN 2023**

L'an deux mille vingt - trois, et le sept Juin, à dix - huit heures, l'associé unique est réuni au siège social en assemblée générale ordinaire.

Monsieur Andrei LUNGULENCO,
Propriétaire de la totalité des Mille (100) Actions de Dix (10) Euros composant le capital social de la société « A+ »

Associé unique de ladite société,

I – A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

En sa qualité de seul gérant et président de la société « A+ », Monsieur Andrei LUNGULENCO, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

II – A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- L'approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022
- L'affectation des résultats de cet exercice,
- Le rapport spécial du président sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce,
- Aux pouvoirs pour formalités.

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 approuve ledit rapport dans les formes prévues à l'article 1856 du Code Civil et 41 du décret du 3 juillet 1978, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 lesquels font apparaître un bénéfice de 25 802,94 Euros.

L. A.

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 qui s'élève à 25 802,94 Euros de la façon suivante :

- Au poste « Autres Réserves » : 25 802,94 Euros

L'associé unique, prend acte, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, qu'il n'a été comptabilisé aucune dépense exclue des charges déductibles de l'assiette de l'impôt sur les sociétés en vertu de l'article 39-4 dudit Code, au titre de l'exercice écoulé (amortissements excédentaires et amortissements non déductibles).

L'assemblée générale décide, au regard de la situation positive des capitaux propres, la distribution de dividendes par prélèvements sur le poste « Autres réserves » pour un montant de 25 000 Euros.

Le dividende revenant à chaque action est ainsi fixé à 250,00 euros. Il sera mis en paiement à l'issue de l'assemblée, après déduction des prélèvements sociaux de 15,5% et, sauf dispense du prélèvement fiscal de 21%.

Sur le plan fiscal, ce dividende ouvre droit au profit des actionnaires personnes physiques à l'abattement prévu à l'article 158, 3, 2° du code général des impôts.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, il est précisé qu'il a été procédé à une distribution de dividendes au titre de l'année 2022 sur les résultats réalisés en 2021 à hauteur de 25 000 Euros ainsi qu'à une distribution de dividendes au titre de l'année 2021 sur les résultats réalisés en 2020 à hauteur de 10 500 Euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les opérations intervenues entre Monsieur Andrei LUNGULENCO et la société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité légales.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions.

L'ASSOCIE UNIQUE



SASU A+
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1 000 Euros
Siège social : 67, rue Chateaubriand
34070 MONTPELLIER
849 272 521 RCS MONTPELLIER

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 7 JUIN 2023**

L'an deux mille vingt - trois, et le sept Juin, à dix - huit heures, l'associé unique est réuni au siège social en assemblée générale ordinaire.

Monsieur Andrei LUNGULENCO,
Propriétaire de la totalité des Mille (100) Actions de Dix (10) Euros composant le capital social de la société « A+ »

Associé unique de ladite société,

I – A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

En sa qualité de seul gérant et président de la société « A+ », Monsieur Andrei LUNGULENCO, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

II – A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- L'approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022
- L'affectation des résultats de cet exercice,
- Le rapport spécial du président sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce,
- Aux pouvoirs pour formalités.

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 approuve ledit rapport dans les formes prévues à l'article 1856 du Code Civil et 41 du décret du 3 juillet 1978, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 lesquels font apparaître un bénéfice de 25 802,94 Euros.

L. A.

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 qui s'élève à 25 802,94 Euros de la façon suivante :

- Au poste « Autres Réserves » : 25 802,94 Euros

L'associé unique, prend acte, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, qu'il n'a été comptabilisé aucune dépense exclue des charges déductibles de l'assiette de l'impôt sur les sociétés en vertu de l'article 39-4 dudit Code, au titre de l'exercice écoulé (amortissements excédentaires et amortissements non déductibles).

L'assemblée générale décide, au regard de la situation positive des capitaux propres, la distribution de dividendes par prélèvements sur le poste « Autres réserves » pour un montant de 25 000 Euros.

Le dividende revenant à chaque action est ainsi fixé à 250,00 euros. Il sera mis en paiement à l'issue de l'assemblée, après déduction des prélèvements sociaux de 15,5% et, sauf dispense du prélèvement fiscal de 21%.

Sur le plan fiscal, ce dividende ouvre droit au profit des actionnaires personnes physiques à l'abattement prévu à l'article 158, 3, 2° du code général des impôts.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, il est précisé qu'il a été procédé à une distribution de dividendes au titre de l'année 2022 sur les résultats réalisés en 2021 à hauteur de 25 000 Euros ainsi qu'à une distribution de dividendes au titre de l'année 2021 sur les résultats réalisés en 2020 à hauteur de 10 500 Euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les opérations intervenues entre Monsieur Andrei LUNGULENCO et la société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité légales.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions.

L'ASSOCIE UNIQUE

